

CHÂTEAU-THIERRY

Antennes relais : les riverains voient rouge

Ils s'inquiétaient. Ils sont aujourd'hui bien décidés à se battre contre une antenne relais de la société Orange, implantée près d'une école et d'un lycée. Extraits d'une rencontre plus que houleuse.

QU'ELLE disparaisse du paysage une bonne fois pour toutes. C'est le souhait de plusieurs Castels, riverains d'une antenne implantée le 17 décembre dernier par la société de téléphonie Orange sur un terrain avenue de Soissons. Ils avaient émis de fortes inquiétudes à son sujet (l'union du 15 janvier). Ils les ont exprimées haut et fort lors d'une rencontre initiée par la municipalité -à la demande des riverains- avec l'opérateur Orange.



Près d'une cinquantaine de personnes sont venues rencontrer des représentants d'Orange.

Une cinquantaine de personnes -habitant à proximité ou parents d'élèves- (ndlr : l'antenne est à quelques dizaines de mètres de l'école des Chesneaux et du lycée Jules-Verne) sont venues. En face, le directeur régional de Picardie Orange, Gil Gréhan, le responsable des relations extérieures, Hervé Tavernier et le chargé de communication Martial Stoup. Sans oublier le maire Jacques Krabal, la première adjointe Isabelle Jacob qui avait signé l'autorisation d'installation de l'antenne et Marie-Jeanne Potin, conseillère régionale.

Les antennes étant réputées pour émettre des ondes, les Castels (bien documentés) craignent pour leur santé et celle des enfants.

Et la santé ?

« Pourquoi l'avoir installée près d'une école ? » s'est interrogé l'un d'eux. « Il n'y a aucune restriction là-dessus. Nous sommes dans les normes, si elles changent, on bougera l'antenne » rétorque M. Stoup qui ajoute aussitôt : « Elle ne fonctionne pas encore. Nous attendons une autorisation de l'agence nationale des fréquences ». « Et le principe de précaution quand il y a une source de danger qu'en faites-vous ? ». « À ce jour, 1.500 études ont été réalisées, toutes validées par l'OMS et l'hypothèse de risque sur la santé n'existe pas ! » répond l'opérateur.

(Ndlr de Next-up organisation : [ceci est totalement faux, la preuve](#)).

Puis c'est Danièle Bouvier, conseillère municipale, qui interroge : « Vu le contexte de cette réunion, envisagez-vous de retirer l'antenne ? ». « Nous ne l'avons jamais fait sous la pression publique ». Orange propose alors à la mairie de choisir un organisme indépendant pour effectuer des mesures « avant/après ». La facture revenant à l'opérateur. Isabelle Jacob suggère de créer un comité de pilotage « car aller devant le tribunal administratif pour faire démonter l'antenne, qui est conforme sur le plan de l'urbanisme, va prendre du temps et coûter de l'argent ». Les riverains disent « ne pas avoir confiance en ses propositions. Demandent si la Ville y a quelque intérêt financier ? ». « Aucun » répond Mme Jacob. « **Doit-on attendre que des cancers, des insomnies, des maux de têtes surgissent pour ôter cette antenne ?** ». « On ne peut pas conforter ce projet » déclare Mme Bouvier « c'est incohérent avec la politique municipale qui préconise des actions en faveur de la santé ». Isabelle Jacob entend. « Je ne suis pas convaincue par ce qu'Orange a dit ce soir ». Elle va donc creuser le sujet. De leur côté, riverains et parents d'élèves s'organisent.

Ils vont monter un collectif avec l'aide des Robin des toits, une association nationale pour la sécurité sanitaire dans la technologie sans fil. La bataille ne fait que commencer.

Frédérique Pétré

Les élus castels mis à rude épreuve

« On suspend la réunion ! ». Ca faisait 5 minutes que tout le monde était assis que le maire Jacques Krabal décide de tout annuler. Pourquoi ? Parce qu'une habitante, qui voit la fameuse antenne tous les matins au réveil, était remontée comme une pendule.

Surtout quand les oreilles de la dame ont entendu le (gros) mot « projet d'installation ». Ca l'a fait bouillir la riveraine. **Parce que l'antenne, elle est bien érigée. Du coup, elle a inondé le maire de récriminations.** Lequel avait du mal à en placer une. « Si vous ne laissez pas parler les gens, c'est de la dictature ! » a-t-il tout de même lancé entre deux reproches. Les éclats de voix passés, l'élu se dit prêt à aller voir l'antenne chez la dame, « autour d'un café ! ».

Celle-ci rétorque alors tout de go : « Non ! J'veux pas vous voir ! Vous pourrez venir quand l'antenne sera enlevée ! ». Quelques heures plus tard, c'est Isabelle Jacob, la première adjointe qui est alpaguée. Une personne dans la salle lui dit qu'elle ne veut pas se « mouiller ». Elle répond : « Si cela avait été le cas, je serai restée chez moi, monsieur ! ». On lui reproche alors « de ne pas assumer ses responsabilités », « d'avoir signé l'autorisation d'installation ».

L'élu ne se défile pas. Promet d'en rediscuter avec ses colistiers, de rassembler diverses données pour faire avancer la réflexion, de s'entourer de spécialistes, et d'en reparler au prochain conseil municipal.

À la fin de la réunion, elle présente même ses excuses aux présents :

« J'aurai dû être plus vigilante sur ce dossier » reconnaît-elle publiquement.

F.P.



TGI de NANTERRE
JUGEMENT

Tribunal de Grande Instance de Nanterre : Riverains antennes relais contre Bouygues Telecom.
[Extrait Jugement rendu le 18 septembre 2008 \(PDF page 4\):](#)

"Motif de la décision : Sur le risque sanitaire.

Or exposer son voisin contre son gré, à un risque certain, et non pas hypothétique comme prétendu en défense, constitue en soit un trouble de voisinage. Son caractère anormal tient au fait qu'il porte sur la santé humaine.

La concrétisation de ce risque par des troubles de santé avérés constituerait un trouble distinct, susceptible de recevoir d'autres qualifications en fonction de la gravité des troubles,..."

**Aller à l'essentiel
c'est faire adopter le standard
BioInitiative**

maximum 0,6V/m

pour l'irradiation des humains, pourquoi ?

(cliquer)

